



Travaux privés impactant des parties communes

Par **eden83990**, le **26/03/2018** à **19:13**

Bonjour,

Comment la copropriété peut-elle se protéger contre les indisciplines relatives à des travaux réalisés par un copropriétaire ayant des répercussions sur des parties communes ?

Par exemple :

- Travaux sur balcon ou terrasse commune privative dégradant l'étanchéité ?
- Équipement de pièce (souvent cuisine, salle de bain ou toilettes) sans ménagement de trappe pour accès technique aux colonnes d'eau communes ?
- Pose de jardinières ou matériels lourds dépassant la limite autorisée au m² sur les balcons ou terrasses ?

Etc...

Merci pour vos lumières

Cordialement